

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 18

Séance du 28 février 2022
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents

Christiane Higi - Jean-Luc Jaeger - Nicole Osswald - Henri-Pierre Gangloff -
Brigitte Forler - Julien Bourget - Laurence Vilain - Jean-Luc Cherioux -
Aurélié Fickinger - Daniel Barral - Valérie Stoll - Lionel Schneider - Fabienne
Kandel - Alexandre Lorentz - Olivier Keime - Brigitte Huck - Pascal
Schlichter

Absents excusés

Mélissa Lapp (pouvoir donné à Aurélié Fickinger)

Absents

DCM 09/2022 : Conclusion d'un emprunt avec la Caisse de crédit mutuel des Coteaux de Hausbergen pour la construction d'un groupe scolaire

M. le maire expose au conseil municipal qu'afin d'équilibrer financièrement l'opération de construction d'un groupe scolaire, le recours à un emprunt est nécessaire. Il informe avoir contacté plusieurs établissements bancaires et, après étude, souhaite proposer au conseil municipal l'offre de la caisse de crédit mutuel des Coteaux de Hausbergen, financièrement la plus intéressante, ci-dessous exposée :

Montant	4 000 000 €	
Durée	25 ans	
Taux	Fixe à 0.7 %	
Remboursements	Trimestrialités constantes en capital et intérêts	43 636.93 €
Frais de dossier	0,1 % du montant emprunté (i.e. 4 000 €) payables à la signature du contrat	
Disponibilité des fonds	Dès signature du contrat, en totalité ou en fractions, avec possibilité de déblocage jusqu'à 36 mois après la signature du contrat	
Remboursements anticipés	Possible sans préavis et à tout moment avec indemnité de 5% du montant remboursé par anticipation en sus	

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;
 - Vu** la délibération n°07/2022 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022 ;
 - Vu** la délibération n°08/2022 révisant le plan de financement de l'opération de construction d'un groupe scolaire ;
 - Vu** la nécessité de recourir à un emprunt pour équilibrer financièrement l'opération de construction d'un groupe scolaire ;
 - Vu** la proposition faite par la caisse de crédit mutuel des Coteaux de Hausbergen ;
 - Vu** les crédits budgétaires inscrits en recettes de la section d'investissements au chapitre 16 « Emprunts » du budget primitif de l'exercice 2022 ;
- Entendu** les explications du maire ;
- Après** en avoir délibéré ;

Le conseil municipal
À l'unanimité des suffrages exprimés
Avec 4 abstentions

- Approuve** la proposition d'emprunt établie par la caisse de crédit mutuel des Coteaux de Hausbergen pour un emprunt de 4 millions d'euros sur 25 ans au taux fixe de 0,7 % ;
- Choisit** de rembourser l'emprunt ainsi contracté selon la formule d'un remboursement à trimestrialités constantes en capital et en intérêt ;
- Autorise** le maire à signer le contrat d'emprunt et à procéder à toutes les opérations nécessaires à la gestion dudit emprunt ;
- Charge** le maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 28 février 2022

Bernard EGLES,
Maire

